C/2025/768

11.2.2025

Avis du Comité économique et social européen

Démocratie en Afrique: situation actuelle et perspectives d'avenir. Quel rôle le CESE peut-il jouer?

(avis d'initiative)

(C/2025/768)

Rapporteur: **Carlos Manuel TRINDADE**

Conseiller/Conseillère	Paulo Pedroso
Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	12.11.2024
Adoption en session plénière	4.12.2024
Session plénière n°	592
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	167/0/2

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le Comité économique et sociale européen (CESE) estime que la démocratie implique le respect des droits de l'homme, des institutions fortes, la séparation des pouvoirs, garante de l'état de droit et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, des élections libres et équitables, l'obligation de rendre des comptes aux citoyens, le droit à la pleine participation et la lutte contre la discrimination.

1.2. Le CESE reconnaît et partage le point de vue de l'Organisation des Nations unies quand elle estime qu'un exercice du pouvoir qui est fondé sur le respect de la volonté populaire représente un élément essentiel du concept global de démocratie, tel qu'il s'exprime dans le préambule de la charte des Nations unies, souscrite au nom de «nous, peuples», et tel qu'il est poursuivi au moyen des principes fondamentaux définis dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques, lequel sanctionne le droit des peuples à l'autodétermination et fait obligation aux États de protéger les droits civils et politiques de toutes les personnes se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion, politique ou d'une quelconque autre nature, l'origine nationale ou sociale, l'état de fortune, la naissance ou toute autre situation.

1.3. Le CESE a la ferme conviction que dans tous ses domaines d'activité, l'Union européenne doit promouvoir les principes suivants:

— les droits de l'homme, tels que sanctionnés dans la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) des Nations unies;

— les valeurs de l'Union européenne, consacrées dans la disposition figurant dans la charte des droits fondamentaux de l'Union (2000/C-364/01), ainsi que dans les traités de l'Union;

— le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

1.4. Le CESE apprécie et salue le soutien de l'Union africaine (UA) en faveur des valeurs démocratiques, tel qu'il s'exprime dans son acte constitutif, en l'occurrence quand il se propose de promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance, ainsi que de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et des peuples, conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme. Le Comité se félicite également de l'engagement qu'a pris l'Union africaine d'assurer la promotion de la démocratie, ainsi qu'en fait état la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Il note avec satisfaction que dans ses aspirations, l'Agenda 2063 de l'Union africaine fait bonne place aux engagements en matière de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit.

1.5. Le CESE se réjouit des évolutions enregistrées en Afrique dans le domaine de la démocratie et se félicite que les citoyens africains se mobilisent en faveur de son développement et que sur ce continent, le soutien que la population lui apporte revête davantage d'ampleur que dans bon nombre d'autres régions du globe, même s'il a souffert d'une certaine érosion au cours de la décennie écoulée.

1.6. Le CESE constate toutefois que dans de nombreux pays africains, le rôle des parlements doit être renforcé et qu'il y a lieu d'agir afin que la population ait davantage confiance dans le fonctionnement de la démocratie.

1.7. Considérant la corrélation étroite qui existe entre la paix, la sécurité, la stabilité, la croissance économique, le progrès social et la démocratie, le CESE salue le rôle important que l'Union africaine assume pour promouvoir cette connexion à tous les stades du processus de développement démocratique et rappelle que les institutions supranationales ne peuvent fonctionner de manière efficace sans la pleine coopération et l'engagement de leurs États membres et de leurs dirigeants politiques. Il estime par ailleurs qu'afin que l'Union africaine assume plus efficacement sa mission, il est absolument indispensable de renforcer l'engagement des États africains à son égard et la coopération qu'ils mènent avec elle.

1.8. Le CESE a conscience que la décentralisation du pouvoir représente un défi qui implique de mobiliser des ressources et de renforcer les capacités institutionnelles, et il invite les institutions européennes à intensifier la coopération aux fins de développer la démocratie et d'accroître la confiance de la population et sa participation.

1.9. Le CESE considère qu'en ce qui concerne l'appui à l'essor de la démocratie en Afrique, l'approche européenne devrait être fondée sur une relation d'égal à égal et tenir compte de la complexité que présente ce continent en matière de développement économique, de progrès social, de niveau atteint dans la mise en place des infrastructures critiques, de diversité et d'intérêts géopolitiques et stratégiques, tout en respectant le cadre défini pour les relations entre l'Union européenne et le continent africain.

1.10. Le CESE juge que l'Union européenne n'a pas suffisamment prêté attention au rôle géopolitique de l'Afrique. Un des facteurs qui ont contribué à cette carence réside dans le comportement imprudent de certains États membres et dans les faiblesses qui ont affecté en conséquence la conduite d'une politique extérieure commune de l'Union, donnant ainsi naissance à une tendance qu'il est de la plus haute importance d'inverser.

1.11. Le CESE est conscient que s'agissant de son développement démocratique, l'Afrique est confrontée à des menaces, internes et externes, dès lors que montent en puissance, sur le plan extérieur, le rôle joué par des puissances qui ne montrent pas d'intérêt pour le renforcement de la démocratie, et, sur le plan intérieur, une vulnérabilité face à la corruption, qui est imputable au comportement des acteurs qui la pratiquent comme de ceux qui y cèdent.

1.12. Le CESE est d'avis que dans ce cadre, la stratégie «Global Gateway», qui a été lancée en 2021, revêt une grande importance pour les relations de l'Union européenne avec l'Afrique, et il réitère, comme il l'a indiqué dans son avis qu'il lui a consacré ([1]), que grâce à cette initiative, elle pourra renforcer ses liens économiques et politiques avec ses pays partenaires, en garantissant le respect de ses principes démocratiques et sociaux et, dans le même temps, affronter efficacement la concurrence mondiale en matière de fourniture et d'entretien d'infrastructures. Il réaffirme par ailleurs que les programmes d'investissement de cette stratégie doivent être fondés sur des analyses d'impact et prendre en considération des aspects liés aux enjeux géopolitiques et stratégiques, à la participation démocratique et à la durabilité économique, sociale et environnementale des projets.

1.13. Le CESE a la conviction qu'avec les représentants reconnus de la société civile d'Afrique, qu'il s'agisse de plateformes, de forums ou de volontaires, ainsi que des partenaires sociaux du continent, il peut contribuer à y promouvoir les valeurs démocratiques, défendre les droits de l'homme et aider à soutenir les régimes démocratiques, en prenant appui sur l'accord de Samoa.

([1]) JO C, C/2024/1574, 5.3.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/1574/oj.

1.14. Eu égard à cet accord de Samoa, qui prévoit l'existence de mécanismes institutionnels offrant un espace structuré à la participation de la société civile par le dialogue civil et social, le CESE réunit en son sein les conditions voulues pour mener, grâce aux connaissances et au savoir-faire qu'il a gagnés au fil des ans et dans le respect de l'autonomie des parties prenantes, une coopération avec la société civile africaine dans la perspective qu'elle assume la mission qui est la sienne au service de la croissance économique, du progrès social et de l'essor de la démocratie en Afrique. Il rappelle que dans le cadre de l'intervention ciblée menée par le comité de suivi ACP-UE, il a acquis ces vingt dernières années, grâce aux nombreuses initiatives qu'il a lancées et aux diverses missions effectuées dans différents États africains, une expérience considérable concernant les relations avec l'Afrique, et qu'il convient de la préserver, poursuivre et mettre en valeur. De par cette action, le Comité et ses partenaires africains disposent d'un potentiel précieux pour contribuer à promouvoir le dialogue civil, social et politique et stimuler les sociétés civiles africaines, y compris pour ce qui est de renforcer les partenaires sociaux.

1.15. Le CESE réitère avec force la recommandation qu'il a adressée à la Commission, lui suggérant de prévoir des instruments financiers pour soutenir les programmes et les projets d'études et analyses de prospective sur les réalités concrètes des organisations de la société civile et des partenaires sociaux dans les États ACP, et, en l'occurrence, en Afrique, en veillant à la prise en compte de leurs besoins quant à l'acquisition des aptitudes nécessaires pour jouer un rôle dirigeant, à leur solidité sur le plan technique, ainsi qu'à l'application des mécanismes institutionnels tels que prévus.

1.16. Le CESE poursuivra et améliorera, dans le cadre de ses compétences, son action visant à promouvoir et soutenir les organisations de la société civile africaine et les partenaires sociaux en les aidant à s'établir, s'organiser et agir et en prenant part au renforcement de leurs capacités institutionnelles, dans l'optique de contribuer à la réalisation de l'objectif que poursuit l'Union européenne d'accroître la résilience de la démocratie en Afrique.

1.17. Dans son action, le CESE prendra pour principe directeur que la promotion des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels est indissociable de la croissance économique et du progrès social. Bien qu'il s'agisse d'enjeux qui revêtent un caractère sensible dans certains pays africains, les questions de droits des femmes, de leur égalité avec les hommes et de l'orientation sexuelle sont partie intégrante d'une culture démocratique, et l'Union européenne devrait, dans son partenariat avec l'Afrique, encourager une évolution dans ce domaine, en gardant à l'esprit que l'appropriation culturelle de nouveaux types de relations par l'ensemble de la population s'effectue de manière lente et progressive.

1.18. Le CESE se félicite d'avoir signé, le 17 juillet 2024, un protocole d'accord avec le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'Union africaine, qui, estime-t-il, revêt une haute importance pour renforcer les contributions de la société civile au partenariat entre l'Europe et l'Afrique.

2. **Observations générales sur les valeurs démocratiques communes**

2.1. Les mesures visant à bâtir la démocratie et à la renforcer par la coopération revêtent une dimension politique mais présentent aussi une forte composante touchant au dialogue civil et social et à la création d'institutions adéquates pour la participation d'organisations et de mouvements libres et indépendants issus de la société civile, ainsi qu'au dialogue social entre les partenaires sociaux.

2.2. Un lien consubstantiel et indissoluble existe entre un environnement démocratique, d'une part, et la croissance économique, la durabilité environnementale et le progrès social, d'autre part, qui se répondent et se perpétuent mutuellement.

2.3. La mise en œuvre de politiques publiques appropriées et la confiance des populations envers les institutions démocratiques constituent des éléments essentiels de la participation citoyenne. Cette confiance à l'égard des institutions représente un atout difficile à conserver et, une fois qu'il a été perdu, sa restauration demande beaucoup de temps.

2.4. Dans ce contexte, le CESE réaffirme que les droits de l'homme universels, comme les droits fondamentaux du travail, la liberté d'entreprise, le droit à un environnement sain et l'état de droit, constituent des valeurs communes essentielles. Avec les objectifs de développement durable (ODD), ils forment une norme minimale, fixée de commun accord au niveau international, pour les programmes de développement, et constituent la base d'un partenariat d'égal à égal en vue de ce même développement ([2]).

([2]) JO C 429 du 11.12.2020, p. 105.

2.5. De vives menaces pèsent sur la démocratie à l'échelle mondiale. Le CESE rejoint le Parlement européen lorsqu'il souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée et l'influence néfaste de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et de l'extrémisme, ainsi que les dangers qui se profilent en matière de protection des droits de l'homme et les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'universalité de ces mêmes droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et le droit international humanitaire ([3]). Il souligne également que la corruption représente un péril pour la démocratie et qu'il s'impose de la combattre.

3. **Observations particulières**

3.1. ***La réalité actuelle en Afrique***

3.1.1. Sur le plan interne, le continent africain présente une forte hétérogénéité, notamment du fait des niveaux divergents qu'ont atteints ses différents pays dans le développement de leur économie, de la diversité de leurs institutions politiques et des disparités dans les défis qu'ils doivent relever dans le domaine économique, social et politique, et ce, même si ces États s'inscrivent dans un cadre commun, à savoir qu'il s'agit de nations issues de processus de décolonisation. Ce même continent présente une dynamique démocratique disparate, en ce que ni dans sa conjoncture actuelle, ni dans sa situation de départ, elle n'a suivi de modèle ou de tendance uniformes, puisque quand bien même des progrès significatifs ont été enregistrés dans certains États ou régions qui ont développé des démocraties résilientes, on a pu observer dans d'autres une régression qui prend parfois des proportions significatives.

3.1.2. Dans le monde entier, l'affirmation de la démocratie constitue un processus qui entretient une interaction avec le développement et la répartition de la richesse. Dans le cas plus particulier de l'Afrique, il importe, en parallèle avec la promotion de la démocratie et des institutions démocratiques, de remédier au retard de développement et aux lacunes dans cette répartition de la richesse.

3.1.3. Selon l'Afrobaromètre, les citoyens africains sont attachés à la démocratie, à la responsabilisation des acteurs politiques et à l'état de droit et, bien qu'ils soient nombreux à estimer que leur pays constitue une démocratie, ils ne sont pas satisfaits de son niveau démocratique ([4]). Le soutien de la population envers la démocratie est plus ample en Afrique qu'il ne l'est dans d'autres régions du monde, même s'il s'est érodé au cours de la décennie écoulée, accusant une baisse dans différents pays, cependant que l'exercice du pouvoir par les militaires était davantage accepté ([5]).

3.1.4. Dans bon nombre de pays d'Afrique prévaut l'impression que les performances nationales se situent en deçà de la moyenne mondiale dans des domaines aussi importants que l'absence de corruption, l'impératif du respect de la loi, l'indépendance de la justice, des élections dignes de foi, ou encore la présence d'autorités élues ([6]).

3.1.5. L'Afrique souffre de carences profondes dans le domaine des infrastructures critiques, qui revêtent une importance essentielle pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des transports et des technologies de communication et d'information. Le partenariat entre l'Europe et l'Afrique doit jouer un rôle moteur pour développer ces infrastructures.

3.1.6. Le débat sur la manière de renforcer la démocratie en Afrique reste ouvert, oscillant entre des tendances qui promeuvent la mise en œuvre du modèle de démocratie occidental et euro-américain et des visions qui font valoir qu'il devrait faire l'objet d'adaptations ou qu'il convient d'en créer un autre, spécifiquement africain, fondé sur des bases communautaires et participatives. Quoi qu'il en soit de ces discussions, la démocratie présente des caractéristiques générales qui lui sont inhérentes, à savoir la liberté, la liberté d'expression, l'état de droit et la séparation des pouvoirs, la voix donnée à la société civile et sa participation, ainsi que le développement humain.

3.1.7. Le CESE reconnaît et apprécie les efforts considérables que les Africains ont déployés, depuis la vague de démocratisation des années 1990, pour mettre en place des institutions démocratiques. Si la majeure partie des pays du continent ont organisé des élections multipartites, il s'impose que beaucoup d'entre eux renforcent le rôle des parlements et que la confiance de la population dans le fonctionnement des institutions démocratiques nationales soit plus forte.

([3]) Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière — rapport annuel 2023, paragraphe 3.

([4]) Zamfir, Ionel, *EU support to democracy and good governance in Africa* («Soutien de l'UE à la démocratie et à la bonne gouvernance en Afrique»), note d'information du service de recherche du Parlement européen, novembre 2017.

([5]) Afrobarometer, *African insights 2024: Democracy at risk – the people's perspective* («Perspectives africaines 2024 — La démocratie en péril: le point de vue de la population»).

([6]) Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), *The Global State of Democracy Indices* («Indicateurs sur l'état de la démocratie dans le monde»), version 7. 1, 2003. Données présentées par A. Sharamo lors de l'audition organisée par le CESE dans le cadre de l'élaboration du présent avis.

3.1.8. L'Union africaine a inscrit la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit dans les visées de son agenda 2063.

3.1.9. Cette bonne gouvernance fait l'objet d'un mécanisme d'évaluation par les pairs, dont le CESE salue l'existence et souligne l'importance. Il constitue un dispositif, à base volontaire et purement africain, qui évalue ladite gouvernance et vérifie le respect des engagements souscrits à l'échelle africaine et internationale, notamment dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance politique et économique, de celle des entreprises et du développement socioéconomique, en donnant lieu à la rédaction de rapports publics et à l'élaboration de programmes d'action nationaux. Le Comité se félicite que les États africains aient construit ce mécanisme et il les invite à poursuivre sa mise en œuvre.

3.1.10. L'Europe peut jouer un rôle de partenaire dans la construction de modèles démocratiques africains qui répondent aux aspirations des citoyens, dont les jeunes en particulier.

3.1.11. La promotion du travail décent est indissociable du développement démocratique. Il importe que l'Union européenne et l'Afrique favorisent la mise en place de normes et d'instruments relevant de l'Organisation internationale du travail (OIT), y compris, tout particulièrement, ses conventions fondamentales.

3.1.12. Le caractère informel de l'économie privée, qui prévaut dans la plupart des pays africains, nuit à la concurrence loyale et contribue largement aux niveaux élevés de précarité de l'emploi, de pauvreté et de vulnérabilité sociale, exerçant une influence sur la société elle-même et les relations en son sein. La formalisation de l'activité économique renforce l'autonomie de la société civile ainsi que la confiance mutuelle entre les citoyens, les acteurs économiques et l'État. C'est pour cette raison que le CESE réclame une application effective de la recommandation n° 204 de l'OIT, concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ([7]).

3.1.13. La prévalence de l'économie informelle, la place réduite qu'occupent les secteurs économiques modernes et les problèmes qui en résultent dans les rapports entre l'État et les citoyens ont pour effet que ces pays sont exposés au danger d'une aggravation des inégalités sociales, qu'ils éprouvent des difficultés à tirer parti de leur dividende démographique, lequel ouvre des perspectives appréciables pour la jeunesse africaine, et que par voie de conséquence, ils courent le risque de s'engager dans un cercle vicieux qui nuit à l'essor de la démocratie.

3.1.14. Des sujets d'inquiétude transparaissent dans nombre d'analyses consacrées au développement de la démocratie africaine. Selon la synthèse d'un rapport de recherche du Parlement européen datant de 2017, l'évolution démocratique du continent est entravée par des tendances qui y sont enregistrées dans plusieurs de ses pays, mais non dans tous, à savoir que la qualité des élections reste faible, que les partis dominants s'accrochent solidement au pouvoir, que les scrutins sont manipulés et frauduleux et que le contrôle des médias et du pouvoir judiciaire a étouffé la dissidence. Dans ce contexte, le CESE insiste à nouveau sur l'importance que revêtent la crédibilité des processus électoraux et l'efficacité des missions d'observation.

3.1.15. La concentration des pouvoirs crée un terrain propice aux coups d'État, alors que leur décentralisation ouvre la possibilité de donner un caractère plus inclusif aux processus démocratiques et d'accroître la participation des citoyens.

3.1.16. Ces dernières années, les coups d'État et tentatives de coup d'État ont même connu une augmentation, dessinant une tendance qu'il convient de comprendre et de prendre en compte dans les actions que les institutions de l'Union européenne entreprendront à l'avenir.

3.1.17. En Afrique, de nombreux problèmes, souvent corrélés, grèvent la transition vers la démocratie:

— les pays dont les gouvernements sont instables affichent également des résultats plutôt faibles en matière de développement social et économique;

— du fait de la présence prolongée des militaires au pouvoir, la population a souvent l'impression qu'une transition démocratique non violente est impossible;

— des acteurs étrangers contribuent à la désinformation;

— étant vulnérables à la corruption, les institutions politiques, l'économie et la société sont soumises à des distorsions;

— l'espace dévolu à la société civile se contracte.

([7]) Recommandation approuvée par la Conférence internationale du travail lors de sa 104e session, tenue le 12 juin 2015 à Genève: voir https://www.ilo.org/resource/ilc/104/recommendation-no-204-concerning-transition-informal-formal-economy.

3.2. ***L'Afrique et la géopolitique mondiale***

3.2.1. L'Union européenne reste le principal partenaire de l'Afrique, en ce qui concerne la coopération au développement, les investissements et le commerce.

3.2.2. Aux yeux de divers acteurs africains, relevant des milieux gouvernementaux comme de la société civile, l'approche que l'Union adopte vis-à-vis de l'Afrique est excessivement bureaucratique. Il convient de corriger cette perception, en encourageant la capacité de l'Union à moduler son action en fonction des environnements où elle entend développer la coopération.

3.2.3. En 2021, l'Union a lancé, sous le nom de «Global Gateway», une stratégie d'investissement qui revêt une importance particulière pour l'Afrique. Sur la période de 2021 à 2027, elle promet d'engager jusqu'à 300 milliards d'EUR pour investir dans l'amélioration des infrastructures du numérique, de l'énergie et des connexions de transport, ainsi que dans le renforcement des systèmes de santé, d'éducation et de recherche, dans le monde entier. Des moyens à concurrence de 150 milliards d'EUR sont ainsi mobilisés pour des investissements sur le continent africain. Comme indiqué dans l'avis qu'il a consacré à cette stratégie ([8]), le CESE:

— affirme que la stratégie «Global Gateway» permettra à l'Union de renforcer les liens économiques et politiques avec ses pays partenaires en garantissant le respect de ses principes démocratiques et sociaux, et dans le même temps, d'affronter efficacement la concurrence mondiale en matière de fourniture et d'entretien d'infrastructures;

— insiste sur l'importance de fonder les programmes d'investissement de la stratégie «Global Gateway» sur des analyses d'impact, lesquelles devraient non seulement porter sur des aspects d'intérêt stratégique et géopolitique, mais aussi garantir la participation démocratique aux initiatives de développement dans les pays partenaires ainsi que la durabilité économique, sociale et environnementale des projets.

3.2.4. Si le secteur privé européen se montre déterminé à participer au processus de développement économique en Afrique, il subsiste d'importants obstacles institutionnels en ce qui concerne le cadre juridique et la protection des investissements, des problèmes de corruption solidement ancrés au sein de la société, faute d'une justice indépendante, et, en matière de développement, des carences telles que le déficit de compétences de la main-d'œuvre et le manque d'infrastructures, auxquelles il est possible de remédier au moyen de partenariats et de coopérations.

3.2.5. Le CESE lance un appel aux institutions européennes et africaines pour que la coopération entre l'Europe et l'Afrique donne rang de priorité à la lutte contre la corruption et les effets déstabilisants qu'elle exerce sur les économies et la société.

3.2.6. Le CESE estime, et déplore, que l'Union européenne a longtemps sous-estimé le rôle géopolitique et stratégique du continent africain. Cette déficience a été accentuée par les stratégies inconsidérées de certains États européens et par les faiblesses qui ont affecté en conséquence la conduite d'une politique extérieure commune de l'Union. L'action menée dans la région par certains pays non européens a fortement contribué à cette situation. Tel est le cas des menées déstabilisatrices de la Russie, ainsi que des investissements massifs que la Chine a engagés dans le cadre de sa stratégie géopolitique pour l'Afrique.

3.2.7. Le risque de régression démocratique du continent africain est alimenté par la stratégie internationale que la Chine applique dans le cadre de son initiative «Une ceinture, une route», et par celle de la Russie, qu'elle déploie principalement par l'entremise d'entreprises nationales, y compris de nature paramilitaire, telles que Wagner.

3.2.8. Contrairement à l'Union européenne, ces deux pays ne fondent pas leur politique internationale sur des valeurs universelles et ils accèdent par conséquent à un statut de partenaires privilégiés dans les relations qu'ils entretiennent avec des régimes autocratiques ou des gouvernements qui ont souscrit des engagements politiques et/ou économiques à leur égard.

3.3. ***Les relations UE-Afrique***

3.3.1. L'article 21 du traité sur l'Union européenne dispose que l'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les valeurs qui ont inspiré ses propres fondements, notamment la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

([8]) JO C, C/2024/1574, 5.3.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/1574/oj.

3.3.2. Selon la stratégie commune UE-Afrique, qui fournit un cadre global à long terme pour les relations entre l'Afrique et l'Union européenne, les principes qui guident leur partenariat sont l'unité de l'Afrique, sa relation d'interdépendance avec l'Europe, l'appropriation et la responsabilité conjointes, ainsi que le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques, de l'état de droit et du droit au développement.

3.3.3. Dans le cadre de la stratégie susmentionnée, l'Union européenne et l'Afrique peuvent travailler ensemble pour saisir les possibilités qui se présentent, relever les défis, ainsi que mettre en place des actions qui garantissent la stabilité, la paix, la sécurité, les droits de l'homme, la démocratie, l'égalité entre les femmes et les hommes, la durabilité des moyens de subsistance, une croissance économique durable fondée sur des écosystèmes sains, la cohésion sociale et la bonne gouvernance.

3.3.4. C'est dans ce cadre général que l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ont conclu, en novembre 2023, l'accord de Samoa, lequel préconise un partenariat d'égal à égal. Il s'avère néanmoins qu'en pratique, les structures du partenaire africain sont plus fragiles, jouissent de compétences politiques moindres et ne sont pas dotées de suffisamment de ressources. Les moyens dont dispose l'OEACP sont bien inférieurs à ceux de l'Union européenne. Eu égard à cette disparité, le CESE recommande à l'Union d'élaborer des mécanismes qui rééquilibrent la relation entre les deux parties.

3.3.5. Le CESE juge que pour une bonne mise en œuvre de l'accord de Samoa, il serait opportun que les parties définissent de commun accord des indicateurs de progrès.

3.3.6. Le nouveau consensus pour le développement, approuvé conjointement par la Commission, le Conseil, le Parlement et la haute représentante en juin 2017, replace la démocratie dans le contexte plus large des politiques de développement.

3.3.7. Les conclusions du Conseil relatives au plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 prévoient, parmi leurs priorités, de bâtir des sociétés résilientes, inclusives et démocratiques et de promouvoir un système mondial pour les droits de l'homme et la démocratie.

4. **Le CESE et la société civile africaine**

4.1. Dans ce contexte, la question principale est la suivante: comment le CESE peut-il contribuer à promouvoir les valeurs démocratiques et défendre les régimes démocratiques en Afrique, en se plaçant sous l'angle de l'accord de Samoa et du partenariat UE-Afrique?

4.2. Il convient de garder à l'esprit le rôle que le développement social et économique et l'espace dévolu à la société civile jouent dans la construction de démocraties résilientes.

4.3. Dans cette perspective, le CESE réaffirme que le respect des droits universels de l'homme, lesquels forment des valeurs communes essentielles, doit constituer le fondement de tout engagement politique dans le cadre d'un partenariat de développement d'égal à égal avec l'Afrique ([9]).

4.4. Le CESE est convaincu, comme il l'a indiqué dans son avis sur la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil «Un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE», qu'il peut, aux côtés des représentants reconnus de la société civile (plateforme, forum, bénévoles) et des partenaires sociaux d'Afrique, apporter une contribution fondamentale à la démocratie et aux droits de l'homme ([10]).

4.5. Le cadre à prendre en considération est constitué par l'accord de Samoa et, en particulier, le partenariat UE-Afrique. Ledit accord prévoit l'existence de mécanismes institutionnels qui offrent un espace structuré pour la participation de la société civile par le dialogue civil et social, s'agissant d'un processus pour lequel le CESE est doté d'une longue expérience.

4.6. Le protocole d'accord que le CESE et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'Union africaine ont signé le 17 juillet 2024 pose un jalon très important pour consolider cette contribution. Les deux institutions vont renforcer leur coopération, par la réaffirmation du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'Union européenne, la promotion d'un dialogue démocratique rénové et la consolidation de la collaboration que la société civile d'Europe et celle d'Afrique mènent pour promouvoir le développement économique et social, approfondir la participation de la société civile et poursuivre l'objectif du développement durable.

([9]) JO C 429 du 11.12.2020, p. 105, paragraphe 1.1.
([10]) JO C 237 du 6.7.2018, p. 66, paragraphe 1.4.

4.7. Alors que l'État et la société civile doivent se conforter mutuellement, ils sont souvent considérés comme des adversaires en Afrique, les dirigeants en place accusant ladite société civile de chercher à les déstabiliser et à les renverser. L'alternance bienvenue au sommet du pouvoir nécessite une continuité institutionnelle qu'il importe de renforcer, en clarifiant quelles sont les sphères d'intervention propres à l'État et à la société civile, sans exclure une confrontation salutaire sur la scène politique.

4.8. La société civile se fonde sur les initiatives prises par les citoyens pour dégager des solutions aux problèmes, notamment d'ordre social et environnemental, auxquels la collectivité est confrontée. Cet esprit d'initiative revêt toutes sortes de formes structurelles et témoigne de l'existence d'un environnement démocratique que les gouvernements autoritaires n'acceptent pas et qu'ils s'efforcent, bien souvent, d'interdire.

4.9. Le principe d'une société civile forte se consolide en concomitance avec le niveau de développement. Dans certains pays, cette société civile est organisée sur une base ethnique. Il convient de promouvoir une culture où elle est fondée sur la citoyenneté.

4.10. Comme il l'a déjà indiqué à propos des relations entre l'Union européenne et les pays ACP, le CESE se donne pour objectif d'appliquer les mécanismes institutionnels prévus et de promouvoir et soutenir les organisations de la société civile et les partenaires sociaux, en reconnaissant que ces acteurs jouent un rôle moteur pour encourager le développement durable, notamment dans le contexte de l'objectif de développement durable des Nations unies n° 17 ([11]).

4.11. Le CESE estime que la coopération avec le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine revêt une importance majeure pour établir une stratégie structurée et garantir que la participation des parties prenantes au partenariat entre l'Union européenne et l'UA puisse se poursuivre.

4.12. Le CESE maintiendra également ses relations avec l'Union des conseils économiques et sociaux d'Afrique (UCESA), par une présence réciproque à leurs manifestations respectives ou la participation à des projets communs.

Bruxelles, le 4 décembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([11]) JO C 443 du 22.11.2022, p. 29, paragraphe 1.9.